7 décembre 2004 **04.400**

Question François Bonnet

Faut-il vraiment boucher tous les trous?

Tout comme les murs de pierres sèches, les dolines, pourtant protégées par la loi cantonale sur la protection de la nature, disparaissent en grand nombre et de plus en plus vite, victimes de comblements.

Outre les risques de contamination des sous-sols lorsque les travaux sont réalisés à l'aide de matériaux autres que des pierres ou de la terre, ces comblements contribuent à une banalisation fâcheuse des paysages karstiques typiques du Jura.

Nous demandons dès lors au Conseil d'Etat:

– s'il est conscient de la gravité de la situation dans ce domaine;

– s'il estime nécessaire de prendre des mesures, et si oui lesquelles;

– s'il ne conviendrait pas notamment de confier la tâche de surveillance des dolines conjointement à l'office de la conservation de la nature et au service de la protection de l'environnement, instances dont la séparation nuit en l'occurrence;

– si, de manière plus générale, il n'estime pas nécessaire d'entamer une réflexion et une action globale pour parer à la multiplication des "petites atteintes" à nos paysages – disparition des murs de pierres sèches, comblement des dolines, girobroyages… – qui sont en train de transformer ce canton en billard ou en terrain de golf?